

---

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 30 MAI 2014

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mil quatorze, et le 30 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 25 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Marie-Laure FORNIES, Anne-Marie HARTARD,  
MM. Alexandre ARUS, Michel ATTINETTI, Christophe LOMANTO, François  
MICHALIK, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND,  
Jonathan ZYDKO

Absents excusés : MM. Grégoire CHAUDRON, Pascal HAMMAN, Henri-Louis VINCLER

---

*Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait d'adjoindre à l'ordre du jour une délibération relative à la rénovation du court de tennis, les entreprises consultées ayant contre toute attente répondu avec une grande célérité. Il signale par ailleurs avoir rencontré le promoteur d'un parc éolien et souhaite que le projet évoqué soit présenté dès ce jour. Le Conseil Municipal se montre favorable à ces deux propositions de délibérations.*

### **0. COMMUNICATIONS**

#### **a) réforme territoriale**

Monsieur le Maire dessine devant l'assemblée les contours de la réforme territoriale actuellement envisagée, dont les principes fondamentaux s'axeraient autour de la prééminence des régions (avec suppression des départements) et des structures intercommunales, susceptibles de se voir confier la gestion de la solidarité. Les divers syndicats de communes seraient, à l'exception du domaine scolaire, voués à être inclus dans les périmètres intercommunaux et par là-même dissous.

#### **b) travaux**

La S.A.N.E.F. fait savoir aux usagers qu'elle entreprendra des travaux de réfection des couches de roulement au cours des mois de juin et juillet. Des déviations par le réseau départemental seront mises en place à cette occasion.

#### **c) sécurité routière**

Un accident de la circulation est survenu le 22 avril 2014 devant l'Auberge de Varize. M. le Maire ayant réitéré auprès du Conseil Général de la Moselle l'apposition d'une limitation de vitesse à cet endroit ainsi qu'à l'approche de l'autoroute, un rendez-vous avec le responsable de l'Unité Territoriale Routière de Boulay a été programmé.

#### **d) P.L.U.**

Des arrêtés préfectoraux ont été promulgués en matière de classement des infrastructures routières en regard des nuisances sonores. Des prescriptions particulières ont ainsi été intégrées au Plan Local d'Urbanisme par arrêté municipal du 30 avril 2014. Un faisceau de 300 mètres est concerné de part et d'autre de l'autoroute A 4 ; un faisceau de 100 mètres s'applique pour le C.D. 19, dans sa section en provenance de Boulay, jusqu'à la limite de l'A 4, ainsi que de part et d'autre du C.D. 603.

**e) S.I.A.N.A.**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande vient d'élaborer son rapport d'activités 2013, qui est tenu à disposition du public.

**f) honorariat**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'éligibilité à l'honorariat de M. Claude SCHOUMACHER, ancien Maire, et de Madame Eliane KLEIN, ancien Maire délégué de Vaudoncourt, justifiant de plus de 18 années de mandat. Bien que la démarche soit prioritairement du ressort des intéressés, la Municipalité prendra l'initiative de saisir le Préfet.

**g) salle des fêtes**

Il est fait part du lancement d'une consultation d'entreprises en vue d'une réfection complète de l'étanchéité de la toiture terrasse surplombant le bar et l'entrée de la salle des fêtes. Des certificats d'économie d'énergie seront obtenus à l'issue de cette réalisation, cette dernière incluant la pose d'un isolant.

**h) manifestations**

Le traditionnel Repas des Anciens se tiendra à l'automne prochain, à une date restant à définir ; la Fête de St-Nicolas est programmée pour le samedi 6 décembre.

**i) dénomination de la commune**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une concertation sera très prochainement menée auprès de l'ensemble des habitants afin de déterminer si la population souhaite, à la suite de la fusion simple promulguée par arrêté préfectoral du 6 mars 2013, conserver le simple nom de VARIZE ou y adjoindre celui de VAUDONCOURT.

**j) rythmes scolaires**

En sa qualité de Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Périscolaire des Saules de la Nied, M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion d'information sur les nouveaux rythmes scolaires, à l'attention des parents d'élèves, le samedi 7 juin 2014 à 10 h 30, au groupe scolaire.

**1. CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR VOIE DEMATERIALISEE**

La Municipalité souhaite développer la dématérialisation et l' « e-administration ».

Dans cet esprit et considérant la possibilité offerte de procéder à la convocation aux séances du Conseil Municipal par voie dématérialisée, M. le Maire interroge l'assemblée, qui se montre à l'unanimité favorable à cette formule nouvelle.

Les comptes-rendus de séance du conseil municipal seront également transmis par voie électronique, comme habituellement.

Il est rappelé à cette occasion que les usagers peuvent transmettre leurs demandes d'informations en mairie au moyen de l'adresse courriel [mairie.varize@wanadoo.fr](mailto:mairie.varize@wanadoo.fr) et que le site Internet [www.varize.fr](http://www.varize.fr) permet d'effectuer des démarches administratives en ligne (état civil) et de bénéficier d'informations sur la commune mises à jour régulièrement.

---

## **2. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la volonté de démission, pour motifs personnels, exprimée par Madame Myriam RITZENTHALER. Transmise à M. le Préfet de la Moselle, cette démission n'a soulevé aucune objection.

C'est avec regret que le Conseil Municipal a pris connaissance de cette information. M. le Maire propose de remettre un présent à Madame RITZENTHALER au regard de son engagement actif dans la vie municipale durant toutes ces dernières années et particulièrement depuis son élection en 2008. Le Conseil Municipal y est favorable.

Madame Marie-Laure FORNIES siégera à la commission communale « manifestations, vie associative, jeunesse et solidarité » en lieu et place de l'intéressée.

## **3. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE (RECTIFICATIF)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Vu plus particulièrement l'article L 2123-20-1, qui stipule que l'indemnité allouée au maire est fixée au taux maximal prévu par l'article L 2123-23, sauf si le conseil municipal en décide autrement ;

Considérant la population totale retenue par l'I.N.S.E.E. pour l'année en cours, soit 527 habitants, pour 561 effectivement relevés au fichier de population, et estimant qu'il y a, au vu de ces nombres, lieu de pondérer le taux des indemnités allouées au maire ;

Considérant que M. Franck ROGOVITZ, Maire, a par ailleurs été élu Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Boulageois le 16 avril 2014 et Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Périscolaire des Saules de la Nied le 14 avril 2014 ;

Considérant le seuil d'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale, fixé pour 2014 à 1 564,50 € mensuels d'indemnités brutes servies ;

Que l'intéressé a formulé le choix de contenir le cumul de ses indemnités en-deçà de ce seuil d'assujettissement ;

Considérant les indemnités servies à compter du 16 avril 2014 par la Communauté de Communes du Pays Boulageois, et à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Périscolaire des Saules de la Nied ;

Décide de réduire le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de maire à 17,45 % de l'indice brut terminal (au lieu des 24,80 % précédemment alloués), soit actuellement un montant brut de 663,35 €, avec effet du 1<sup>er</sup> mai 2014. Cette mesure permettra de contenir le total d'indemnités d'élus en-deçà du seuil d'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale, soit une économie globale pour la commune de 10 000 € annuels.

## **4. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRES D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ECOLE**

Le groupe scolaire administré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Périscolaire des Saules de la Nied est entré en fonction en septembre 2008. Les anciens locaux scolaires ont été scindés pour permettre l'aliénation du logement d'instituteur ainsi que la réalisation d'un atelier communal et d'un parking public. Seule subsiste à l'heure actuelle l'école en soi, dont l'état de vétusté avéré implique une complète réhabilitation.

---

Une réflexion avait été menée en son temps avec un bailleur social, qui a finalement renoncé à cette implantation en milieu rural. Des contacts avaient également été pris en vue de l'implantation d'un commerce de proximité, mais sans résultat probant. Les contraintes architecturales, notamment dans le domaine de l'isolation acoustique, corrélées à l'absence de garage et à l'implantation de cet immeuble issu du bâti traditionnel en rive de voie publique, doivent conduire à limiter le projet à la réalisation d'un seul logement, de 4 à 5 pièces cuisine.

Ce projet devant être confié à un maître d'œuvre, une consultation sera prochainement lancée. Compte-tenu du montant de travaux estimé, il sera recouru à la procédure adaptée.

Des contrats seront par ailleurs conclus en matière de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé, ainsi que pour le risque de dommages à l'ouvrage.

Outre la délégation en matière de marchés publics déjà globalement accordée en précédente séance, l'assemblée donne délégation au Maire pour la signature de toute pièce contractuelle de nature à mener à terme cette transformation du bâtiment de l'école, ainsi qu'en matière de demande de subvention.

## **5. ETUDE ACOUSTIQUE DE LA SALLE DES FETES**

La Municipalité a décidé de réaliser des travaux de rénovation progressifs de la salle des fêtes afin d'améliorer l'accueil des usagers et de développer encore son attractivité.

Construite en 1988, cette salle connexe à la mairie laisse apparaître quelques limites, notamment dans le domaine de l'acoustique. Le cabinet S.P.C. Ingénierie propose de réaliser un diagnostic portant sur la durée de réverbération de la salle, le bruit résiduel et ambiant existant, les critères d'intelligibilité tels que clarté et définition, et enfin le recueil des matériaux mis en oeuvre et de leurs caractéristiques acoustiques propres. Une phase d'études permettra d'émettre des propositions de travaux visant à l'amélioration du confort des usagers.

Le coût forfaitaire de la mission s'établit à 2 100,- € H.T. Le Conseil Municipal décide de lancer cette étude et charge le Maire de l'ensemble des démarches afférentes. Un virement de crédits de 2 520,- € sera opéré depuis l'article 020 « dépenses imprévues » vers l'article 2031 « frais d'études ».

## **6. EMPLOIS SAISONNIERS**

Tenant compte de l'accroissement des travaux extérieurs confiés au seul ouvrier communal à mi-temps durant la période estivale, l'opportunité d'offrir une expérience professionnelle à des jeunes de 16 à 18 ans domiciliés dans la commune apparaît intéressante.

Le Conseil Municipal décide de créer, sous forme d'emplois saisonniers, deux postes d'adjoint technique de 2° classe, rémunérés à l'indice brut 330, indice majoré 316, pour une période n'excédant pas quinze jours pour chacun de ces jeunes salariés. La durée d'accueil de ces jeunes se doit de rester limitée en raison de l'obligation faite à la collectivité de pourvoir à leur encadrement.

Afin de pourvoir aux rémunérations et cotisations sociales obligatoires, l'assemblée délibérante accepte d'opérer le virement de crédits suivant :

- réduction de la prévision de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : articles 023 et 021 – 2 500 €
- abondement des articles 6413 « rémunération du personnel non-titulaire », 6451 « cotisations URSSAF » et 6453 « cotisations de retraite » à hauteur respective de 1 300 €, 600 € et 600 €.

---

## **7. POINT SUPPLEMENTAIRE – REHABILITATION DU COURT DE TENNIS**

Ce projet s'inscrit dans une démarche de redynamisation complète des abords de la salle des fêtes dans l'objectif de créer un espace de convivialité pour tous les habitants du village.

Construit en 1987, le terrain de tennis connexe à la salle des fêtes présente des signes d'usure qui nécessitent une rénovation à court terme. A défaut, la structure en béton poreux pourrait rapidement s'avérer irrattrapable. Une consultation a été lancée auprès de sociétés spécialisées en la matière.

Les sociétés TENNIS CHEM INDUSTRIES, dont le siège social se situe à Gradignan et COTENNIS, de Molsheim, ont présenté une offre.

Chaque offre se décompose en deux devis, le premier portant sur la remise en état du support, le second sur les équipements. La réhabilitation consiste en une opération de décolmatage aux jets hydro-rotatifs, suivie d'un traitement anti-mousse, de l'application d'une résine microporeuse destinée à accueillir une couche de peinture copolymère styrène acrylique stable aux ultraviolets et de caractéristique antidérapante, du traçage au sol et de la fourniture du filet de jeu, et de la réhabilitation de la clôture d'enceinte, le tout pour un coût estimatif respectif de 5 650,- € H.T. ou de 4 175,- € H.T.

Le second devis porte sur et la pose d'un nouveau tableau de réservation, avec fourniture de 50 badges, pour des montants respectifs de 755,- € H.T. ou de 2 025,- € H.T.

Les prestataires insistent sur le fait que la pérennité de l'ouvrage restera tributaire d'un entretien régulier consistant en un nettoyage haute pression annuel complété par un décolmatage triennal.

Le Foyer de Varize-Vaudoncourt, gestionnaire du terrain de tennis, s'engage à développer un projet sportif et familial, dès lors que le terrain aura été remis en état.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une suite favorable aux propositions de la société CO TENNIS pour le seul devis « travaux », arrêté à un montant de 4 175,- € H.T. Ce choix est dicté, non seulement par le caractère moins-disant de l'offre, mais également par la prestation de ponçage des arêtes présentant un dérasement, proposée par ce seul prestataire et incluse dans son prix. Un virement de crédits de 6 000,- € sera opéré depuis l'article 020 « dépenses imprévues » vers l'article 2113 « terrains aménagés autres que voirie ».

## **8. PROJET EOLIEN**

La Société GREEN ENERGY 3000 a démarché la commune à plusieurs reprises pour évoquer l'hypothèse d'implantation d'un parc éolien. L'esquisse finale porterait sur 5 mâts, implantés à l'est du ban dans un périmètre compris entre l'autoroute, le groupe scolaire et le ban voisin de Brouck, respectant une distance de 900 m à la première habitation, pour une norme limitée à 500 m. Lors d'un entretien avec le responsable, ont été débattus les nuisances acoustiques et l'impact visuel pour les habitations situées à proximité et le groupe scolaire.

Evoquant tour à tour le projet de développement des constructions prévu par le Plan Local d'Urbanisme à l'approche de ce secteur, puis le nouveau régime d'impôts et taxes qui s'est traduit par la suppression de la dotation de solidarité communautaire, et par le non-reversement aux communes de l'I.F.E.R. (impôt dû par les exploitants de réseaux), M. le Maire a conclu au seul bénéfice d'une taxe foncière de l'ordre de 2 000 € par an, soit un montant négligeable rapporté aux nuisances engendrées.

Après échange avec les conseillers municipaux, il est convenu que le Maire fasse part au promoteur de ce parc éolien de l'avis défavorable de la commune.

La séance est levée à 22 heures.

---

Fait et délibéré à VARIZE le 30 mai 2014.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Convocation du conseil municipal par voie dématérialisée
2. Démission d'un conseiller municipal
3. Indemnités de fonction du Maire (rectificatif)
4. Lancement de la consultation de maîtres d'œuvre pour la transformation de l'ancienne école
5. Etude acoustique de la salle des fêtes
6. Emplois saisonniers
7. P.S. Réhabilitation du court de tennis
8. P.S. Projet éolien

Emargement des participants :

Alexandre ARUS	Michel ATTINETTI
Grégoire CHAUDRON (absent)	Brigitte COLLIOT
Marie-Laure FORNIES	Pascal HAMMAN (absent)
Anne-Marie HARTARD	Christophe LOMANTO
François MICHALIK	Rémy RESLINGER
Franck ROGOVITZ	Richard ROULAND
Henri-Louis VINCLER (absent)	Jonathan ZYDKO